MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

AVIS AU PUBLIC

Dans le cadre des efforts engagés par l'État pour lutter contre le blanchiment de capitaux, les circuits financiers illicites et le financement du terrorisme, le **Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)** informe la population en général et les opérateurs du secteur des jeux de hasard et d'argent en particulier que de nouveaux décrets fixant les règles applicables au secteur ont été adoptés et publiés au Journal officiel « ***Le Moniteur*** » le **21 août 2026**.

Ces nouvelles dispositions traduisent la volonté de l'État de mettre **davantage d'ordre, de transparence et de sécurité** dans le secteur des jeux de hasard et d'argent. Elles permettent également de rendre les règles plus claires et de mieux protéger l'ensemble des acteurs du secteur ainsi que la population.

À ce titre, il est porté à l'attention de tous que :

1- Une nouvelle institution publique, dénommée Autorité Nationale des Jeux de Hasard et d'Argent (ANJHA), est désormais chargée de la régulation, du contrôle et de la supervision du secteur des jeux de hasard et d'argent sur tout le territoire national, notamment les casinos, les paris, les banques de borlette et les autres jeux assimilés

2- La Direction Générale des Impôts (DGI) est la seule administration habilitée à percevoir les droits, taxes, impôts et autres sommes dues par les opérateurs du secteur au titre des licences, autorisations et autres obligations prévues par les textes.

En conséquence, **tout paiement doit être effectué exclusivement auprès de la DGI** contre quittance.

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) invite donc tous les opérateurs du secteur des jeux de hasard et d'argent à respecter scrupuleusement ces nouvelles dispositions et à **ne verser aucune taxe, aucun impôt, droit ou autre paiement en dehors des circuits officiels de la DGI**.

Le Ministère continuera à informer régulièrement la population et les opérateurs sur l'évolution de la réforme du secteur.

Ces mesures sont prises **dans l'intérêt de la population et des opérateurs du secteur**, afin d'assurer une meilleure organisation des activités de jeux de hasard et d'argent en Haïti.

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) compte sur la compréhension et la collaboration de la population et des opérateurs du secteur des jeux de hasard et d'argent, et les remercie pour leur coopération dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Port-au-Prince, le 05 octobre 2026

Ministère de l'Économie et des Finances

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
M.E.F.